

## **CONSEIL MUNICIPAL 09/02/2021**

### **EXONERATION LOYER QI-GONG et BILLARD-CLUB (COVID 19)**

Du fait de la crise sanitaire qui empêche ces 2 associations de maintenir leurs activités, Mme le Maire propose d'accorder une exonération de loyers à compter du 1er janvier 2021 et ce pendant toute la durée de cette non-utilisation imposée.

→ *Accord du conseil*

### **CONVENTION DE FOURRIERE 2021**

Mme le Maire donne lecture au conseil de la convention qui permet aux communes ne disposant pas de fourrière communale de confier à la SPA de LYON et du SUD-EST (refuge de Brignais) le soin d'accueillir et de garder les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune et que nous aurions capturés. Elle précise que aucun transport ni capture sont effectués par la SPA, qu'une prise en charge exceptionnelle de 15 chats par an est réservée uniquement aux chats domestiques, sont exclus les chats « libres » qui pourront faire l'objet d'un partenariat de stérilisation.

Le montant de la cotisation est fixée à **0,60 € / an et par habitant soit pour notre commune : 136,20 €**

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention,

→ *Accord du conseil*

### **PARTENARIAT EN VUE DE DE LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

Il est rappelé que plusieurs chats errent sur la commune (environ 6 chats). La procédure consiste à les capturer pour les identifier puis à les remettre à un vétérinaire ayant accepté d'intervenir dans les conditions du présent partenariat, pour les stériliser et les identifier.

→ *Accord du conseil*

### **CONVENTION DE FOURNITURE D'HERBE**

*M Gaëtan MOREL étant concerné par cette affaire ne prend pas part aux débats,*

M. DE SAINT JEAN avec qui cette convention avait été signée pour mettre ses moutons sur le terrain du bassin de rétention situé sur notre commune section U n°s 1104 et 1106 nous a informés qu'il cessait son activité. M. Gaëtan MOREL se propose de le remplacer et s'engage à faire pâturer ses moutons.

Mme le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention,

→ *Accord du conseil*

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Dossiers transmis à la CCBPD dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

- Logements communaux à côté de la mairie (pour 2021)  
Devis pour remplacement toiture logement + isolation des combles + changement des chéneaux + toiture côté cour mairie : 25.225,56 € TTC. Demande de subvention de la Région : avis du conseil : Accord du conseil
  
- Rénovation + isolation toiture « Le Préau » (pour 2022)  
Travaux : environ 10.000 € avec une demande de subvention qui sera faite à la Région.  
Romain FELIX propose d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques. A suivre.
  
- Canalisation eaux pluviales (mise en séparatif) Le Charmetton (pour 2021)  
Travaux : 45.000 € HT avec une demande de subvention auprès du Département,
  
- Remplacement des sources lumineuses d'éclairage public 1ère tranche (pour 2022)  
Travaux estimés : 20.000 € avec une participation du SYDER et du Département.

### **Bâtiments**

- Travaux sur la statue de la vierge chemin Pagnon ; Mme le Maire rappelle qu'un devis avait été établi en 2017 pour un montant de 1852,80 € TTC. Souhaitez-vous que l'on inscrive cette dépense au budget 2021 ? si oui nous demanderons un devis réactualisé. Le conseil donne son accord pour la réactualisation du devis. Voir également pour la peinture de cette statue.

### **SAVA**

Voici le planning prévisionnel des chantiers 2021 sur MOIRE, dans l'ordre de réalisation :

- 1/ BOUCAIRON extension du réseau assainissement : travaux STRACCHI avril 2021
- 2/ Préparation du chantier de pose du réseau de transfert de CHARMETTON à LA CHANAZ : conventions de servitude (l'obtention des signatures des conventions conditionne la réalisation des travaux de mise en séparatif du hameau CHARMETTON)
- 3/ CHARMETTON mise en séparatif du hameau : travaux septembre 2021

### **Voirie**

- La commission se réunira mardi 16 février 2021 à 18 h 30.

### **Matériel**

- Devis pour achat d'un compresseur 50 l : 359 € TTC ou 100 l : 519 € TTC. A voir avec l'agent technique,

- Devis pour achat d'un groupe électrogène : 3000 W : 289,90 € TTC ou 4000 W pour 589,90 € TTC : Validation pour le groupe 3000 W.
- Devis pour remplacement du PC du secrétariat avec configuration, récupération des données etc..., 1744,80 € TTC, accord du conseil.
- Achat d'un 2ème isoloir pour : 282 € TTC (obligatoire en vue des doubles élections de cette année) Accord du conseil.
- Achat d'un karcher : voir les prix.

**Subventions 2021 aux associations** : Propositions de Mme le Maire :

ABC (Bibliothèque Bagnols)	60 €
ADMR	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Theizé	70 €
Cap Génération	50 €
Centre Léon Bérard	100 €
Le P'tit coup de pousse	50 €
Fanfare Echo Beau Vallon	100 €
Amicale Parents d'Elèves Collège Pierres Dorées	65 € (AMCOPIDO)
L'Aire Aérée	50 €
Total.....	1.045 €

**→ Avis du conseil**

**Taxes communales** :

Mme le Maire propose de ne pas modifier les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.01 %
- Taxe foncier bâti : 14.30 %
- Taxe foncier non bâti : 19.93 %

**→ Accord du conseil**

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **Finances**

- Réunion de la commission prochainement.
- Vote du budget : Mardi 30 mars 2021 à 18h30.

### **Communication**

- Présentation de la page de couverture du bulletin municipal : 2 propositions sont soumises au conseil.

### **Petite Enfance**

- Catherine LAPOSTOLET a assisté à une réunion. Il est rappelé que les inscriptions à la crèche doivent se faire par Internet. Une étude montre que le quart des assistantes maternelles seront à la retraite dans 3 ans et que le renouvellement est à prévoir,

### **Tourisme**

- Catherine ROLLANT a assisté le 30 janvier à la réunion de l'Association créée pour le Géopark Les membres du bureau ont été élus Daniel PACCOUD en est Président. Les actions 2021 seront entre autre le renouvellement du label, faire connaître le Géopark etc...

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **– Bornes de puisage d'eau :**

Il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2021, le prélèvement d'eau sur les bornes incendie est interdit sous peine de sanction, les poteaux incendie étant exclusivement réservés à l'usage des sapeurs-pompiers et du gestionnaire du réseau d'eau potable, c'est pourquoi le syndicat des eaux de la région de Tarare et le syndicat des eaux Val d'Oingt-Pierres dorées en partenariat avec SUEZ ont installé 12 bornes de puisage sur leurs territoires

Ces bornes sont destinées aux professionnels (collectivités, BTP etc...)

Pour notre syndicat, elles sont situées à LETRA, ST LAURENT D'OINGT, OINGT, FRONTENAS et LIERGUES

### **– Élections des conseillers départementaux et régionaux**

Elles doivent se dérouler en juin 2021, Il faut prévoir 2 bureaux de vote distincts donc 2 urnes, 2 isolements et autant de scrutateurs. C'est pourquoi, Mme le Maire fait déjà savoir aux conseillers qu'ils devront absolument être présents ces jours-là et peut-être même devoir effectuer des tours de garde beaucoup plus longs,

- Mme HOARAU la directrice de la crèche a quitté MOIRE.